

Direction de la Politique Médicale, Recherche, Relations Internationales

Dossier suivi par
Bénédicte Motte
Directrice de la politique médicale
Tel : 01.45.65.85.44
b.motte@ch-sainte-anne.fr

CONFERENCE DES DIRECTEURS DES AFFAIRES MEDICALES D'IDF

Relevé de conclusions de la réunion du 30 juin 2010

Etaient présents

<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Etablissement</i>
Nadège	ACHALE		Ch Pontoise
Pauline	BOILLET	Directrice-adjointe	Hôpital Le Vésinet
Martine	BOISTARD	AAH	Ch St Denis
Claude(F)	COURTINE-MARTIN	Directrice-adjointe	EPS Erasme
Michèle	DECAILLON	AAH	Ch Versailles
Patrick	DENIEL	Directeur-adjoint	Ch Meaux
Céline	DUGAST	Directrice-adjointe	Ch Sud Francilien
Evelyne	DURANT	Resp. affaires médicales	Ch Sud Francilien
Fatima	FRIJY	AAH	Ch Charcot
Géraldine	HELLO	ACH	Hôpital Saint Maurice
Marie	HOUSSEL	Directrice-adjointe	Hôpital Esquirol
Marion	LAUMONNIER	AAH	Chi Créteil
Nicolas	LE RUYET	ACH	Ch Nanterre
Luce	LEGENDRE	Directrice-adjointe	Ch Mantes la Jolie
Charlotte	LHOMME	Directrice-adjointe	Ch Provins
Valérie	LOUSTALOT	Resp. affaires médicales	EPS Erasme
Rita	MAGALHAES	Resp. affaires médicales	GPS Perray Vaucluse
Steeve	MOHN	AAH	Ch Sainte Anne
Marie-Josée	MOLL	Resp. affaires médicales	EPS Ville-Evrard
Aurélien	MOLLARD	Directeur-adjoint	Ch Montereau
Francisco	MORENO	Directeur-adjoint	Hôpital de Villeneuve Saint George
Bénédicte	MOTTE	Directrice-adjointe	Ch Sainte Anne
Anne	MULLER	Directrice-adjointe	Ch Etampes
Sophie	NIVROY	Resp. affaires médicales	Hôpital Paul Guiraud
Aude	PRESLE	Resp. affaires médicales	Ch Marc Jacquet (Melun)
Damien	SEBILEAU	Directeur-adjoint	Ch Pontoise
Vanessa	VILLAFRANCA	Directrice-adjointe	Fondation Vallée
Martine	VITART	Directrice-adjointe	Ch Simone Veil
Eliane	VITRAT	ACH	Ch Aulnay

Etaient excusés

<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Etablissement</i>
Gisèle	AMICHOT	Directrice-adjointe	Ch Nanterre
Virginie	AUBIN	Directrice	Hôpital Houdan
Amandine	BERNON	Directrice-adjointe	Hôpital Plaisir
Marie	BOUCHARD	AAH	Hôpital Houdan
Marie-Alix	BOURGEOIS	AAH	Ch Meaux
Eric	BULLE	Directeur	Ch Fontainebleau
Marie	CHARDEAU	Directrice-adjointe	Chi Poissy Saint Germain
Yves	CONDE	Directeur-adjoint	Ch Longjumeau
Isabelle	CONTA	Resp. affaires médicales	Ch Nemours
France	CORADETTI	ACH	Hôpital le Vésinet
Arnaud	CORVAISIER	Directeur-adjoint	Chi Créteil
Monique	COURTOIS	AAH	Ch des 4 villes
Annick	DARRIEU	Directrice	Ch Etampes
Lucia	DE VALLE	AAH	HPR Bullion
Marie-Thérèse	FALAIS	Directrice-adjointe	Ch quinze vingt

Yannick	GOURIOU	Directeur	HPR Bullion
Isabelle	HURRIER	Directrice-adjointe	Ch du Vexin
Jean-Yves	JAILLET	Resp. affaires médicales	Ch Doudan
Lydia	JEANNOT	ACH	Ch Lagny
Jean-Pierre	KERAVAL	Directeur-adjoint	Chi Melan les Mureaux
Alexandra	LAMPER-LIGONESCHE	AAH	Ch Arpajon
Lactitia	LAVIGNE	Directrice-adjointe	Ch Aulnay
Sandrine	LE GUEVEL	ACH	HPR Bullion
Sylvie	LE MOINE	ACH	Chi Melan les Mureaux
Anne	LEFEBVRE	Directrice-adjointe	Ch Versailles
Pascale	MANGIN	ACH	Ch Coulommiers
Fanny	MARTIN-BORN	Directrice-adjointe	Ch Gonesse
Colette	NODIN	Directrice	Ch Arpajon
Felix	PERRO	Directeur-adjoint	Hôpital Paul Guiraud
Nathalie	PEYNEGRE	Directrice-adjointe	GPS Perray Vaucluse
Jean-François	SICARD	Resp. affaires médicales	Ch Courbevoie Neuilly-sur-Seine
Bénédicte	SIMON	Directrice-adjointe	Ch Sud Francilien
Florence	TANTIN	Resp. affaires médicales	Ch des Portes de l'Oise
Laurence	TOURRE	Directrice-adjointe	Ch Charcot
Wladimir	TREMOLIERES	Directeur-adjoint	Ch Théophile Rousselle
Olivier	TRETON	Directeur-adjoint	Ch Nemours
Catherine	VAUCONSANT	Directrice-adjointe	Ch St Denis
Marie-Hélène	VESTER	AAH	Ch fontainebleau
Maryvonne	VIOLEAU	Directrice-adjointe	EPS Etampes
Yasmina	ZINCK	AAH	Ch Gonesse

Ordre du jour

1. Permanence des soins

- Congrès de printemps FHF - IDF
- Réunion de travail du 11 juin et du 7 juillet 2010

2. Campagne 2010 d'agrément des services pour accueillir des internes

3. Programme de travail 2010 - 2011

4. Tour de table sur le fonctionnement des CME en attente des textes d'application de la loi HPST

5. Questions diverses

- Politique des établissements concernant les CET et les RTT - application de la règle des 10 ans, a-t-on des précisions sur les conditions dans lesquelles les médecins devront solder leur CET ?

1. Campagne 2010 d'agrément des services pour accueillir des internes

M. DECAILLON et B. MOTTE, qui représentent les hôpitaux de le FHF-IDF au sein de la commission d'agrément et de répartition des internes, rappellent brièvement des règles de fonctionnement de la commission :

Les agréments sont octroyés « intuitu personae », i.e. ils sont donnés à un chef de service et non au service. Il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle demande d'agrément dès qu'un changement de chefferie de service intervient.

En cas de changement de situation ou de toute première demande, l'agrément, en cas d'accord du coordonateur de la discipline, en général PU-PH à l'Assistance Publique, n'est attribué que pour une année afin de faire le point et de s'assurer de l'intérêt de le reconduire pour cinq années.

Afin de pouvoir obtenir un agrément, il est recommandé de présenter un projet pédagogique bien construit car c'est sur cette capacité pédagogique que sera jugée la demande.

Les motifs de refus d'accorder ou de renouveler un agrément sont divers : dossiers non déposés, mauvaise évaluation de la part des internes, manque de communication préalable avec le coordonnateur de la discipline,...

Question relative aux structures privées : Les demandes d'agrément présentées par des structures privées ont été refusées jusqu'à présent. Néanmoins la loi HPST permet désormais à ce type de structures d'accueillir des internes. Les textes d'application devraient sortir dans des délais assez courts. La qualité des projets pédagogiques présentés par les hôpitaux publics et ESPIC sera d'autant plus déterminante.

Certains établissements d'Ile-de-France peuvent être amenés à rencontrer des problèmes en raison de la méconnaissance de leurs services par les coordonnateurs d'une discipline pour deux raisons essentiellement :

- Ce sont des structures extérieures à l'AP-HP
- Ce ne sont pas des structures hospitalo-universitaires

Un lobbying actif du chef de service demandeur auprès du coordonnateur est donc indiqué.

2. Permanence des soins hospitaliers (PDSH)

Le thème de la permanence de soins est un sujet qui devrait prendre beaucoup d'importance dans un futur proche. Lors du Congrès de printemps de la FHF-IDF la DGOS, Annie Podeur puis Claude Evin, ont indiqué que la question de la PDSH (et de sa réduction) était la priorité aux niveaux national et régional. A ce stade, la préconisation est pour les établissements de travailler sur un recueil de leur activité pendant les périodes de permanence des soins.

Une réunion s'est tenue le 11 juin dernier associant des représentants de la FHF-IDF (voir CR joint en annexe 1).

3. Programme de travail 2010-2011

Est proposé, afin de permettre la présence de tous, un planning prévisionnel sur l'année 2010-2011 :

22/09/2010 à 14h15 - Pavillon C salle du CA – Centre Hospitalier Sainte-Anne
15/12/2010 à 14h15 - Pavillon C salle du CA – Centre Hospitalier Sainte-Anne
23/03/2011 à 14h15 - Pavillon C salle du CA – Centre Hospitalier Sainte-Anne
22/06/2011 à 14h15 - Pavillon C salle du CA – Centre Hospitalier Sainte-Anne

Est également proposé de solliciter des interventions de l'ARS en début de chaque séance, sur des sujets majeurs comme la permanence des soins et l'invitation d'autres acteurs comme le CNG, par exemple lorsque les statuts des praticiens seront publiés.

B. MOTTE conclut en insistant sur le fait que la richesse des réunions des DAM est l'affaire de tous et dépendra de la capacité de l'ensemble des collègues à participer activement en proposant des exposés et des points à l'ordre du jour des réunions de DAM.

Nota : compte tenu de l'organisation le 22/09 après-midi à la FHF d'une réunion majeure sur les internes en IDF, est proposé le report de la réunion au 8 octobre 14h15 (salle du Conseil de la FHF, 2 bis rue Cabanis, Paris 14^{ème})

4. Tour de table sur le fonctionnement des CME en attente des textes d'application de la loi HPST

Certains établissements appliquent les nouveaux textes en baissant drastiquement les matières sur lesquelles la CME est consultée, d'autres continuent sur le fonctionnement antérieur en attendant la parution des textes d'application.

5. Questions diverses

⇒ Point sur la réforme DFMS/DFMSA

Bénédicte MOTTE rappelle les difficultés rencontrées par les établissements d'Ile-de-France dans le cadre de la réforme DFMS/DFMSA. La FHF a souhaité rencontrer les doyens lors de la conférence des doyens d'universités afin d'exposer les différents problèmes rencontrés lors de la mise en place de cette réforme. La FHF-IDF demande la mise en place d'un moratoire de 3 ans pendant lequel il restera possible de recruter des étudiants qui auraient été inscrits en AFS/AFSA. Aucune réponse n'a encore été apportée à ce jour.

En ce qui concerne les demandes d'ouverture de postes supplémentaires effectuées pour la rentrée de novembre 2010, suite au recensement diligenté en avril par la DRASS, les établissements restent également dans l'attente d'une réponse.

Le nombre de postes pour la prochaine rentrée s'élève actuellement à 1050 pour un total de 1100 candidatures reçues.

Il est rappelé que la répartition du nombre de postes par inter-région s'effectue au niveau national (gestion par la faculté de Strasbourg).

⇒ Point sur les Comptes Epargne Temps (CET)

La question du devenir des CET ouverts en 2002 et dont la validité court jusqu'en 2012 devrait être réglée avec la parution d'un nouveau texte. D'autre part, les demandes de droit à jours CET ou de paiement des CET ont, dans la plupart des cas, permis aux établissements de liquider les jours restants pour l'année 2002.

Quant à la question de la gestion des CET par les établissements, il ressort que les politiques sont très diversifiées en la matière. Ainsi, certains établissements ont négocié avec le corps médical la possibilité de restreindre, voire d'interdire le placement de jours sur un CET.

⇒ Contrats de pôle et chefs de pôle

La question des dernières publications relatives aux fonctions de chefs de pôle et aux contrats de pôle est abordée. Les politiques en matière de délégations de gestion sont différentes d'un établissement à un autre. Il est rappelé que les derniers textes donnent encore plus d'importance au pôle, ainsi qu'au futur rôle du chef de pôle.

Prochaine réunion fixée au

8 octobre 14h15

Salle du Conseil de la FHF (2 bis rue Cabanis, paris 14ème)